

1515 (5 NOVEMBRE).

Maistre Pierre Porte, général maistre
des monn^{es}, partist de ceste ville de Paris,
par ordonnance de la chambre desd.
monn^{es}, pour aller en la ville de Bayonne
pour aucunes fautes qui se sont trouvées
en la monn^e dud. lieu.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)